



Annuler une Formation IFDP

Par **Skoko**, le **08/03/2016 à 16:15**

BonjourrrrrnComme plusieurs personnes sur le forum , mon épouse s'est laisser embobiner dans une formation Ifdp..rnFormation qui coute très cher 3000€ sur plusieurs mois..rnElle s'est laisser séduire par une conseillère sympa qui lui promettait de l'appeler toutes les semaines afin de faire une formation avec un bon salaire et un métier valorisant à la clé...rnHors elle a du fair e3 devoirs et depuis des mois elle n'ouvre plus ses cahiers car elle n'a pas la motivation..rnIl faut dire que la conseillere ne l'a non plus jamais appeler..rnBref cette formation ne l'intéresse plus et puis son chômage s'arrete très bientôt et je n'arrive plus à gérer les fins de mois et cette formation prélevé tout les mois ...rrrrnElle s'est inscrite en mars 2015a t'il un moyen d'arreter réellement cette formation et d'annuler les prélèvements??rnQue dois je faire??rnIl y a pleins de personnes qui ont écrit en disant d'annuler les prélèvements et le contrat mais personnes ne donnent les suites de l'annulation...rnSi un huissier est mandatter et une injonction quelles seront les conséquences??rnMerci de me répondre Svp